

PERSONNELS DE L'UPJV

L'Assistante sociale des personnels de l'UPJV

[Accueil](#) > [Vie du personnel](#) > [Action sociale](#)

Écoute, conseil, aide, information, orientation...

L'assistante sociale **des personnels de l'UPJV** est à disposition de tous les personnels titulaires ou contractuels de l'UPJV. Par son écoute, son analyse, ses connaissances administratives et juridiques, elle vous accompagne pour trouver la solution la plus adaptée lorsque vous rencontrez des difficultés. Son champ d'intervention se situe à l'interface entre le domaine professionnel et le domaine privé. Ses interventions sont soumises au secret professionnel (Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal).

Domaines d'interventions

L'assistante sociale intervient en complément des actions des services internes (RH, Médecin du travail, cellules spécialisées...), dans plusieurs domaines :

- Santé (Maladie, accident, handicap, décès, invalidité, dépendance)
- Travail (Aide à l'articulation vie professionnelle/ vie privée, reprise de travail, adaptation au poste de travail, prévention)
- Budget (Aide à la gestion budgétaire, aides financières exceptionnelles, prévention du surendettement...)
- Logement (Aide à l'accès et au maintien dans un logement, habitat insalubre, expulsion...)
- Famille (Naissance, adoption, recherche d'un mode de garde, séparation, divorce, veuvage...)